

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 20/03/2025

DELIBERATION N°2025-13 DU COMITE SYNDICAL

NOUVEAUX SERVICES NOUVEAUX USAGES
Déploiement d'un réseau de communication électronique
dédié aux objets connectés. Zone pilote

Le comité syndical, légalement convoqué le 13 Mars 2025 s'est réuni en séance plénière le mercredi 20 Mars 2025 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Bertrand COUTURIER
Thierry FAVARCQ
Sylvie THOMAS,
Bruno MILLIERE
Yves RIBET,

Jean-Luc VIEREN,
Antoine Audoin MAGGIAR
Thierry GUYOT,
Jacques MERCIER
Guy HOURCABIE
Martine GAUDIN

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

--:--:--:--:--:--:--:--

Cadre de référence

- ✚ Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-37 et suivants relatifs aux réseaux et services locaux de communications électroniques ;
- ✚ Vu la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) de la Région Bourgogne - Franche-Comté ;
- ✚ Vu la Délibération 2024-19 du Comité syndical de Nièvre Numérique du 11 septembre 2024 décidant de lancer une expérimentation à taille communale début 2025 pour les cas d'usage matures de l'IOT, avec un déploiement large à maille départementale entre fin 2025 et 2026 ;

- + Vu le résultat de l'appel à manifestation d'intention pour un projet de déploiement, d'exploitation, de commercialisation d'un réseau bas débit dédié aux objets connectés sur l'ensemble du département de la Nièvre.
- + Vu le rapport N°2

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- + D'autoriser le Président à lancer les marchés pour la conception, la construction l'exploitation et la maintenance d'un réseau de communications électroniques bas-débit LORAWAN pour la gestion d'objets connectés ;
- + D'autoriser le Président à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents s'y rattachant ;
- + De définir une zone pilote pour un déploiement en 2025 sur le territoire de la Bourgogne Nivernaise constituée des communautés de communes Les Bertranges, Haut Nivernais - Val d'Yonne et Cœur de Loire ;
- + D'autoriser le Président à solliciter le Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté pour un financement du projet pilote dans le cadre du programme « Usages innovants et transformation numérique » ;
- + De lancer les études pour une densification des services dans la zone pilote et l'extension du réseau au niveau départemental à l'horizon 2026.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 12

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte



Fabien BAZIN

